



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2013
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Groupe spécial intergouvernemental d'experts
à participation non limitée chargé d'examiner
l'arrangement international sur les forêts
Première réunion
Nairobi, 24-28 février 2014

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection des coprésidents.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Tâches du groupe d'experts.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du groupe d'experts sur les travaux de sa première réunion.



Annotations

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Président du Bureau de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

2. Élection des coprésidents

Le groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts sera invité à élire les deux candidats proposés à sa coprésidence, l'un pour le Nord et l'autre pour le Sud.

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le groupe d'experts sera invité à examiner et à adopter son ordre du jour et son programme de travail.

4. Tâches du groupe d'experts

Pour s'acquitter de son mandat, le groupe d'experts suivra les directives figurant dans la résolution 10/2 du Forum, qui l'a créé et où lui a été confiée la tâche d'examiner les résultats et l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, eu égard aux résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil économique et social, et l'exécution du programme de travail du Forum pour la période 2007-2015. Comme le prévoit la résolution, il examinera les contributions des diverses parties prenantes et les résultats de l'évaluation indépendante de l'arrangement international. À la lumière de son examen, il proposera un ensemble de recommandations sur l'orientation stratégique des volets fonctionnels et institutionnels de l'arrangement pour l'après-2015, qui seront présentées au Forum à sa onzième session. Dans l'exécution de son mandat, le groupe d'experts devra tenir compte également des relations qui existent entre ses travaux et les débats en cours sur les objectifs du développement durable et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de l'incidence que ces débats ont sur ses travaux.

Conformément à la résolution 10/2, le groupe d'experts se réunira au plus à deux reprises avant la onzième session du Forum, sous réserve que les ressources extrabudgétaires nécessaires soient disponibles.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([E/CN.18/AEG/2014/1](#))

Note du Secrétariat sur l'arrangement international sur les forêts ([E/CN.18/AEG/2014/2](#))

Récapitulatif des observations et des propositions formulées par les parties prenantes sur l'arrangement international sur les forêts ([E/CN.18/AEG/2014/INF/1](#))

Références

Résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil économique et social

Résolutions 7/1 et 10/2 du Forum

5. Questions diverses

Le groupe d'experts sera invité à examiner d'autres questions liées à ses travaux et à formuler les recommandations qui s'imposent.

6. Adoption du rapport du groupe d'experts sur les travaux de sa première réunion

Le groupe d'experts sera invité à adopter son rapport, où devra figurer une synthèse, établie par les coprésidents, des débats de la réunion et de ses principales conclusions. Le rapport sera communiqué au groupe d'experts à sa deuxième réunion et présenté à titre de document de référence à la onzième session du Forum.
